



**COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT**

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Coordination des ONG pour les droits de l'enfant

Rue Marché aux Poulets 30 - 1000 Bruxelles

Tél. & Fax : 02/223.75.00

Courriel: info@lancode.be

Site Internet : www.lancode.be

TABLE DES MATIERES

Préambule	5
1. La CODE dans les grandes lignes.....	7
2. Membres	9
2.1. 14 membres	9
1) Amnesty International Belgique francophone.....	9
2) Association Française Dolto.....	9
3) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles.....	10
4) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)	10
5) Conseil de la Jeunesse.....	10
6) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone.....	10
7) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique	10
8) Famisol	11
9) Ligue des droits de l'Homme	11
10) Ligue des familles.....	11
11) Plan Belgique.....	11
12) Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	11
13) Service Droits des Jeunes (SDJ) de Bruxelles	12
14) UNICEF Belgique.....	12
2.2. La force du travail en réseau	12
3. Fonctionnement.....	13
3.1. Personnel.....	13
3.2. Siège social.....	14
3.3. Gestion administrative, comptabilité et secrétariat social.....	14
3.4. Formation du personnel	14
3.5. Affiliation professionnelle.....	14
4. Statuts et conseil d'administration.....	15
5. Financement des activités	17
5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles	17
5.2. Ministre de la Justice	17
5.3. Ministre de l'Enfance	18
5.4. Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles	18
5.5. Autres rentrées financières.....	18
6. Activités.....	19
6.1. Rapportage	19
6.2. Publications	19
1) Réalisation d'analyses et études.....	20
2) Publications par des membres et partenaires.....	22
6.3. Suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques).....	24
1) Aide à la jeunesse.....	24
2) Enseignement, accueil et extrascolaire	24
3) Famille	25
4) Justice	25
5) Migration.....	26

6) Participation.....	26
7) Pauvreté.....	27
8) Politique générale en matière de droits de l'enfant.....	28
9) Santé	29
10) Violence.....	30
6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail.....	31
1) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant	31
2) Commission nationale pour les droits de l'enfant	31
3) Délégué général aux droits de l'enfant.....	32
4) Eurochild	32
5) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen	32
6) CRIN et Child Rights Connect	32
7) Réseau Prévention Harcèlement	33
8) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	33
9) Plate-forme « Mineurs en exil ».....	33
10) Autres liens	33
6.5. Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant	35
1) Festival ZERO>18.....	35
2) Présentations	36
6.6. Collecte et passage d'informations.....	37
1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc.	37
2) Abonnements à des lettres d'infos.....	38
3) Rencontres	38
4) Relais par des partenaires.....	38
5) Relais dans la presse	39
6.7. Communication par la CODE	41
1) Informations aux membres et aux partenaires	41
2) Site Internet	41
3) Page Facebook	42
4) Travail graphique	43
7. Conclusions et perspectives	45

Préambule

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'associations qui a pour objet de veiller à la bonne application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant¹ en Belgique, via un travail d'étude, d'information et de plaidoyer. Elle est notamment responsable de la rédaction du rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention en Belgique, que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Le présent rapport d'activités couvre l'année 2015 et est destiné à nos membres, nos partenaires et nos pouvoirs subsidiaires.

L'année écoulée fut riche en projets, changements et réalisations pour la CODE. Elle a notamment été marquée par la publication d'une étude sur l'impact de la crise sur les enfants, intitulée « Sale temps pour les enfants ! », illustrée, avec sensibilité et impertinence, par le caricaturiste Kanar.

Comme les années précédentes, le travail d'éducation permanente de la CODE a constitué le fil rouge des activités tout au long de l'année. Ce travail d'étude et d'analyse a été réalisé dans un souci de pluridisciplinarité et de rigueur avec, pour objectif, un meilleur respect des droits de l'enfant dans notre pays.

Plusieurs analyses ont été liées au thème de la scolarité (« Enfants à hauts potentiels : quelle scolarité en Fédération Wallonie-Bruxelles », « Devoirs scolaires à domicile. Quelle place pour les enfants ? », « Gratuité scolaire... mais à quel prix ? », « Exclusions scolaires définitives : quels droits pour les jeunes ? », « L'éducation inclusive, un droit de l'enfant »). Les questions familiales ont, elles aussi, été abordées : « Majorité sexuelle à 14 ans ? Le point de vue de la CODE » ; « Un an après le tribunal de la famille », « Beaux-parents : un statut en devenir ». Enfin, la CODE a publié deux analyses consacrées à la crise de l'accueil des mineurs en exil, l'une consacrée aux MENA et l'autre consacrée aux mineurs accompagnés.

Au niveau des membres, la CODE a accueilli un nouveau membre, FAMISOL, service d'aide précoce et d'accompagnement pour enfants porteurs de handicaps (auparavant association observatrice).

La composition de la CODE, réseau à présent constitué de 14 associations actives en matière de droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, permet un échange d'informations précis et régulier, au service du suivi de dossiers prioritaires en matière de droits de l'enfant.

¹ Ci-après : la Convention.

D'une manière générale, la CODE est régulièrement sollicitée pour partager son expertise à plusieurs niveaux, que ce soit par des associations, des parlementaires ou des services d'étude de partis politiques, de toutes tendances confondues. Par ailleurs, la CODE est contactée à intervalles réguliers par le grand public et par les médias pour des questions en lien avec ses publications et prises de position.

Cette année, un travail important a été réalisé en matière de communication, articulé autour du site Internet (www.code.be), régulièrement alimenté de publications, d'actualités et d'évènements en matière de droits de l'enfant et de notre page Facebook. En effet, depuis 2014, nous sommes désormais actifs sur les réseaux sociaux, à travers une page Facebook, quasi quotidiennement actualisée, qui connaît une excellente publicité.

Au niveau financier, la situation de la CODE, bien que modeste, est restée stable malgré diverses inquiétudes concernant la reconduction des subsides annuels. Un subside complémentaire, émanant du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en sa qualité de ministre coordinateur des droits de l'enfant, a par ailleurs permis une valorisation de l'étude 2015 et de sa diffusion (travail de graphisme et d'illustration notamment).

Au niveau personnel, la CODE a fonctionné en équipe réduite une bonne partie de l'année (1.2 ETP de janvier à août), compte tenu de l'absence prolongée puis du licenciement du troisième collaborateur, ce qui a ralenti ses activités. A partir de septembre, les choses ont repris leurs cours normal avec l'engagement de Fanny Heinrich, juriste, qui a rejoint l'équipe avec enthousiasme.

Nos missions, membres, activités de l'année 2015 et projets pour l'avenir sont détaillés dans les pages qui suivent. Nous vous en souhaitons une bonne lecture, et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le 7 juin 2016,

**Frédérique Van Houcke
Valérie Provost
Fanny Heinrich
Julianne Laffineur**

1. La CODE dans les grandes lignes

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau de 14 associations qui ont pour point commun de développer une action de promotion et de défense des droits de l'enfant en Belgique et dans le monde.

La CODE a fêté ses 20 ans en 2014. L'association a aujourd'hui 22 ans.

Plus précisément, à l'initiative de la section belge de l'ONG Défense des Enfants International (DEI), la CODE a vu le jour en 1994 suite à l'élaboration du premier rapport officiel belge à l'attention des Nations Unies sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en et par la Belgique. La CODE s'est constituée en asbl en 2000.

Elle a pour but de :

- Veiller au respect de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique ;
- Développer une action en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant.

Les associations qui font partie de la CODE (à ce jour et depuis 2015) sont les suivantes : Amnesty International Belgique francophone, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la jeunesse, DEI Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, Famisol, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, ainsi que UNICEF Belgique. Une présentation de chacune des associations membres de la CODE est proposée dans la section suivante du présent rapport.

Comme déjà précisé, la CODE a pour objet principal de réaliser le **rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies** (qui est l'institution gardienne de la bonne application de la Convention par les pays signataires, via un processus de rapportage, en vertu de l'article 44(e) de la Convention). En vertu de l'article 45(a) de la Convention, les ONG nationales et internationales sont en effet invitées par le Comité des droits de l'enfant à formuler leurs observations sur l'état du droit et la mise en œuvre de celui-ci afin de compléter les rapports officiels dans les domaines où le rapport du gouvernement n'en fournit pas suffisamment ainsi que dans les domaines sensibles où les ONG considèrent que l'information officielle transmise est incorrecte ou partielle. Ce travail s'effectue tous les cinq ans (sauf retard dans les travaux du Comité), ce qui fait que l'on parle

de « rapports quinquennaux ».

Suite à la présentation du rapport officiel et différents rapports alternatifs (celui des ONG, qui est réalisé par la CODE et son homologue néerlandophone la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen ou KIRECO, mais aussi celui des ombudsmen et des enfants), le Comité des droits de l'enfant remet ses Observations finales à l'Etat belge et l'invite à conformer ses législations et ses pratiques aux principes de la Convention. **Assurer un suivi aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies** est un axe central du travail de la CODE.

En sa qualité d'association reconnue par l'Education permanente, la CODE participe également à diverses autres activités que le rapportage proprement dit. Ces activités peuvent être regroupées en quatre catégories :

- **Travail en réseau** : La CODE est un carrefour d'informations relatives aux droits de l'enfant en Belgique, en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles ; elle veille à être disponible pour toute demande d'information émanant de citoyens, d'associations (membres ou non), d'administrations, de ministres, de parlementaires et de bureaux d'études de partis politiques. Des informations en lien avec les droits de l'enfant sont diffusées sur le site Internet de la CODE via différentes rubriques (« actualités », « agenda », « focus », « publications »), ainsi que sur sa page Facebook.
- **Participation à plusieurs groupes de travail en vue d'une meilleure application de la Convention en Belgique** : Parmi ces groupes institutionnels et non institutionnels, on retrouve notamment la Commission nationale pour les droits de l'enfant, le Groupe de suivi de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, et la Plate-forme Mineurs en exil.
- **Rédaction d'analyses et d'études** : Conformément à sa reconnaissance par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la CODE réalise une étude et quinze analyses (articles) par an. Ces travaux sont publiés sur le site Internet de la CODE et dans certaines revues spécialisées (dont le Journal du droit des jeunes), et diffusées notamment via les réseaux sociaux.
- **Organisation (ou co-organisation) d'autres activités, à titre ponctuel et selon l'actualité** : en particulier le Festival ZERO<18 (sa cinquième édition, programmée en novembre 2015, a été annulée suite aux attentats de Paris), mais aussi, à la demande et selon nos possibilités, des présentations et animations sur les droits de l'enfant dans différents contextes (annuellement dans le cadre du Certificat interdisciplinaire des droits de l'enfant organisé par le Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant, et plus ponctuellement par exemple dans le cadre d'apéros-débats, de cours dans une école ou encore, après un spectacle en lien avec les droits de l'enfant).

2. Membres

Le statut de membre de la CODE est accordé sur la base des critères suivants :

- Lien clair des activités de l'association avec la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Actions menées en Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou en Communauté germanophone et/ou en Belgique ;
- Motivation à participer et participation effective aux réunions et activités de la CODE ;
- Partenariats possibles et apports concrets pour la CODE, en particulier dans le cadre du Rapport alternatif quinquennal.

Un statut d'observateur peut être octroyé à une association intéressée par les activités de la CODE pour une période déterminée, qui permet une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement de part et d'autre. Pendant cette période, l'association candidate est invitée à participer activement aux réunions et activités de la CODE. La décision sur la nomination en tant que membre effectif est reportée à un moment fixé par la CODE, généralement un an plus tard, le statut d'observateur étant temporaire.

En 2015, la CODE est passée de 13 à 14 associations membres, le statut de FAMISOL étant lui-même passé d'observateur à membre effectif en juin 2015.

2.1. 14 membres

1) Amnesty International Belgique francophone

Amnesty International milite pour le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, notamment via un travail d'éducation aux droits humains. Amnesty lutte pour la libération de prisonniers d'opinion et pour l'abolition de la peine de mort.

Personnes de contact : Françoise Dieryck et Geneviève Huon

Rue Berckmans 9 à 1060 Bruxelles - 02/538.81.77 - aibf@aibf.be - www.amnesty.be

2) Association Française Dolto

L'Association Française Dolto soutient les parents et les professionnels de l'enfance via un travail de prévention et d'accompagnement dans une perspective pluridisciplinaire centrée sur les besoins de l'enfant.

En mars 2015, l'Association Française Dolto a connu la perte de son fondateur, Philippe Béague, psychologue bien connu qui savait « parler vrai ». Nous nous associons à leur peine.

Personnes de contact : Catherine Chevallier (depuis décembre 2015)

Rue du Trône 214 à 1050 Bruxelles - 02/731.95.72 - fdolto@skynet.be - www.associationfdolto.be

3) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

ATD Quart Monde est un mouvement rassemblant des personnes vivant dans la grande pauvreté et des citoyens engagés à leurs côtés, qui luttent ensemble contre l'exclusion et l'extrême pauvreté.

Personne de contact : Dominique Visée-Leporcq

Avenue Victor Jacobs 12 à 1040 Bruxelles - 02/647.99.00 - atd-qm.belgique@skynet.be - www.atd-quartmonde.be

4) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)

BADJE est une fédération pluraliste du secteur de l'accueil pré- et extrascolaire en Région bruxelloise. Elle allie l'action sur le terrain et la promotion d'une politique cohérente, et accorde une attention particulière aux publics vulnérables (pauvreté, handicap).

Personne de contact : Séverine Acerbis

Rue de Bosnie 22 à 1060 Bruxelles - 02/248.17.29 - Courriel : info@badje.be – www.badje.be

5) Conseil de la Jeunesse

Le Conseil de la Jeunesse est l'organe officiel d'avis et porte-parole des jeunes francophones de Belgique. Son rôle est de faire participer les 16-30 ans au processus démocratique.

Personnes de contact : Benoît Lenoble

Boulevard Léopold II 44 à 1080 Bruxelles - 02/413.29.30 - conseil.jeunesse@cfwb.be - www.cjef.be

6) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone

DEI-Belgique a pour mission la protection et la défense des droits des enfants, tant en Belgique que dans d'autres pays. DEI sensibilise aux droits de l'enfant via des outils pédagogiques et des formations.

Personne de contact : Benoît Van Keirsbilck

**Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - 02/203.78.08 - bvankeirsbilck@defensedesenfants.be
www.dei-belgique.be**

7) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique

ECPAT est un réseau pluraliste international qui lutte pour faire cesser l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants. ECPAT revendique notamment une politique Nord-Sud équitable.

Personnes de contact : Danielle Van Kerckhoven et Ariane Couvreur

Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles (à partir de mars 2014) - 02/522.63.23 - info@ecpat.be - www.ecpat.be

8) Famisol

FAMISOL est un service d'aide précoce et d'accompagnement, pour des enfants porteurs de handicaps et leur famille. Dans le sillon de l'accompagnement, l'association coordonne deux missions de volontariat faisant appel à tout citoyen solidaire souhaitant vivre du loisir en groupe ou de l'accueil familial de courte durée.

Personnes de contact : Gisèle Snyers et Jean-Michel Marchal

Rue Martin V 22 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert - 02/771.91.14 – info@famisol.be - www.famisol.be

9) Ligue des droits de l'Homme

La Ligue des droits de l'Homme combat les injustices et les atteintes portées aux droits fondamentaux en Belgique. Sa Commission jeunesse défend diverses problématiques de droits de l'enfant (aide et la protection de la jeunesse, enseignement, etc.).

Personne de contact : Manuel Lambert

Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles - 02/209.62.87 - ldh@liguedh.be - www.liguedh.org

10) Ligue des familles

La Ligue des familles défend les droits et intérêts des familles. A ce titre, elle soutient des propositions politiques de soutien à la parentalité, encourage des solidarités collectives et permet des échanges d'expériences entre parents.

Personne de contact : François Berteau

Avenue Emile de Beco 109 à 1050 Bruxelles - 02/507.72.11 - info@liguedesfamilles.be - www.citoyenparent.be et www.laligue.be

11) Plan Belgique

Plan Belgique met les droits de l'enfant au cœur de l'agenda des écoles, des médias et des politiques. Sur un plan international, Plan vise à améliorer de manière structurelle les conditions de vie des enfants dans les pays en développement.

Personne de contact : Anthony Vanoverschelde

Galerie Ravenstein 3 bte 5 à 1000 Bruxelles - 02/504.60.00 - info@planbelgique.be - www.planbelgique.be

12) Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté est constitué de personnes subissant l'appauvrissement et la pauvreté, d'associations, de citoyens, d'académiques... qui ensemble luttent contre les inégalités en Wallonie et pour la justice sociale, et ce en confrontation, dialogue et construction avec les pouvoirs publics.

Personnes de contact : Christine Mahy et Pierre Doyen

Rue Marie-Henriette 12 à 5000 Namur - 081 31 21 17 - info@rwlp.be - www.rwlp.be

13) Service Droits des Jeunes (SDJ) de Bruxelles

Le SDJ Bruxelles est un service d'aide en milieu ouvert qui assure une aide sociale et juridique. Il a pour objectifs de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles.

Personne de contact : Christelle Trifaux

Rue du Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - 02/209.61.61 - bruxelles@sdj.be - www.sdj.be

14) UNICEF Belgique

UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il se consacre à l'amélioration des conditions de vie de tous les enfants et au respect de leurs droits, notamment via un travail d'éducation aux droits de l'enfant.

Personne de contact : Maud Dominicy

Boulevard de l'Impératrice 66 à 1000 Bruxelles - 02/230.59.70 - info@unicef.be - www.unicef.be

2.2. La force du travail en réseau

La capacité à rassembler et à travailler ensemble fait de la CODE un réseau vivant et dynamique en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant.

Les réunions régulières des membres de la CODE définissent les objectifs poursuivis et les activités menées en collaboration avec les permanentes de l'asbl. Ces réunions, qui sont généralement mensuelles, sont aussi des moments privilégiés de partage d'informations qui permettent de bonnes collaborations entre les membres.

En 2015, les membres de la CODE se sont réunis les 22 janvier, 24 février, 24 mars, 13 mai, 16 juin, 15 septembre, 19 octobre, 15 décembre.

3. Fonctionnement

3.1. Personnel

En 2015, la CODE a employé quatre permanents : Frédérique Van Houcke (CDI, 70%), Valérie Provost (CDI, 50%, dans le cadre d'une demande de réduction de travail sous forme d'un congé sans solde), Xavier Briké (CDD, 80%, octobre 2014-mars 2015), Fanny Heinrich (CDD, 100%, à partir de septembre 2015). Les permanents ont contribué aux diverses activités de l'association, chacun ayant ses spécificités. Cette année a été compliquée au niveau personnel, la CODE ayant fonctionné à 1,2 ETP une bonne partie de l'année (janvier à août) suite à l'absence prolongée et au licenciement de Xavier Briké.

Frédérique Van Houcke, juriste, travaille depuis 2001 pour l'asbl, et assume la fonction de coordinatrice : elle assure la coordination générale des activités, la gestion administrative et financière et participe à la rédaction d'analyses.

Valérie Provost, psychologue sociale, travaille à la CODE depuis novembre 2005 et est employée en tant que collaboratrice. Valérie participe aux diverses activités de la CODE et se charge en particulier de son volet « Education Permanente ». Elle travaille en première ligne sur l'étude annuelle de la CODE.

Xavier Briké, anthropologue, a été engagé dans le cadre d'un CDD d'un an à 80% à partir d'octobre 2014 (suite au départ de Juliette Panisset, qui avait travaillé à la CODE de février à juillet 2014). Il a été mis fin à ce contrat fin mars 2015 suite à diverses difficultés rencontrées avec lui (insatisfaction sur ses conditions et ses horaires de travail, comportement non professionnel, mises en maladie successives, etc.). Depuis janvier 2015 jusqu'à la fin de son contrat, Xavier a été très régulièrement absent, ce qui a occasionné une surcharge de travail pour le reste de l'équipe, outre le stress et les démarches occasionnées par son licenciement.

Fanny Heinrich, juriste, a été engagée à temps plein à partir de septembre 2015 dans le cadre d'un CDD de 4 mois. Fanny participe à la rédaction d'analyses ainsi qu'à la gestion du site Internet et des courriels généraux adressés à la CODE.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention de stage entre la CODE et l'UCL, Marine Cappellen, en dernière année de Master en droit (UCL), a réalisé un stage à la CODE qui s'est déroulé de février à mars 2015. Alizés Deham, également en dernière année de Master en droit (ULB), a pour sa part effectué un stage à la CODE de septembre à novembre 2015.

3.2. Siège social

Depuis le 1^{er} mars 2008, la CODE est locataire principale du 5^{ème} étage du n° 30 de la rue Marché aux Poulets, située à 1000 Bruxelles. Le contrat de bail (3-6-9 ans) avec GAADA Ltd a été signé le 1^{er} mars 2008 et a été enregistré le 18 avril 2008. La moitié de l'espace (deux pièces) est sous-loué à ECPAT Belgique, depuis mars 2014. Une convention de sous-location prévoit les conditions de cette sous-location. Le loyer et les charges sont partagés à 50%, excepté les frais de chauffage qui sont comptabilisés sur base des frais réels.

La proximité de la CODE avec les autres associations présentes dans l'immeuble (DEI Belgique section francophone, ECPAT, Jeunesse et Droit, Journal droit des jeunes, Service Droit des Jeunes de Bruxelles) permet de bonnes collaborations à différents niveaux.

3.3. Gestion administrative, comptabilité et secrétariat social

Depuis janvier 2010, Frédérique Van Houcke s'occupe de la gestion administrative et financière de l'asbl (paiement des salaires et des factures, justification des subsides auprès des pouvoirs subsidants, tenue des facturiers et des pièces comptables, congés, etc.). La comptabilité en tant que telle est réalisée par C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité, sur base de bordereaux remplis par la coordinatrice. C.M.G. scrl est également en charge du secrétariat social de la CODE depuis janvier 2008.

La proximité avec le SDJ de Bruxelles (aux 3^{ème} et 4^{ème} étages de la CODE) permet à la CODE de jouir de certaines facilités sur un plan logistique (en particulier d'une grande salle de réunion en cas de besoin).

3.4. Formation du personnel

Cette année, la coordinatrice de la CODE a participé à une formation en gestion de projets en janvier-février (STICS). Elle a également suivi une formation en secourisme en octobre (Croix Rouge). Précisons que ces formations sont proposées gratuitement par l'APEF (Association paritaire pour l'emploi et la formation).

Par ailleurs, Fanny, qui est notamment chargée de la gestion du site Internet de la CODE et des messages adressés à info@lacode.be, a bénéficié d'une formation MailChimp en novembre (dispensée par l'asbl Vertige). MailChimp est un outil d'envoi de courriels et de lettres d'information.

3.5. Affiliation professionnelle

En 2015, la CODE a reconduit son affiliation auprès de la Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA), qui est une fédération d'employeurs du secteur socioculturel qui regroupe plus de 300 associations - de tous horizons philosophiques - actives en Fédération Wallonie-Bruxelles.

4. Statuts et conseil d'administration

Association de fait au départ (1994), la CODE s'est constituée en asbl en décembre 2000. Les statuts du 7 décembre 2000 ont été publiés dans les annexes du Moniteur belge du 7 juin 2001 (p. 5585, N° d'identification 9860/2001).

Les statuts ont été modifiés et déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles en décembre 2005 conformément à la nouvelle législation du 2 mai 2002 sur les asbl, aisbl et les fondations (publiés aux annexes du Moniteur belge du 10 janvier 2006).

Depuis le 16 juin 2015, le Conseil d'administration a été élu, pour une durée de 2 années, de :

- Présidente : Geneviève Huon, représentante d'Amnesty,
- Vice-présidente : Ariane Couvreur, représentante d'ECPAT,
- Trésorière : Séverine Acerbis, représentante de Badje,
- Secrétaire : Anthony Vanoverschelde, représentant de Plan Belgique,
- Administrateurs : Andréa Salcedo, représentante de DEI Belgique et Manuel Lambert représentant de la Ligue des droits de l'Homme.

Geneviève Huon remplace Michel Torrekens (Ligue des familles), qui avait manifesté son souhait de ne plus être en charge de la présidence de l'association.

La nouvelle mouture du Conseil d'administration a été publiée au Moniteur belge.

5. Financement des activités

En 2015, la CODE a bénéficié de 4 subsides.

Le subside le plus important est celui de l'Education permanente (contrat-programme sur 5 ans). S'y ajoutent, en 2015, 3 subsides annuels (renégociés chaque année). Il s'agit de ceux émanant respectivement du Ministre de la Justice, du Ministre de l'Enfance et du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces subsides permettent de financer les dépenses générales de l'association et de couvrir les divers frais de fonctionnement (en particulier, l'engagement de 3 travailleurs pour l'équivalent de 2 ETP).

L'un d'eux provient du niveau fédéral (Ministre de la Justice). Les trois autres du niveau communautaire (Fédération Wallonie-Bruxelles), précisément du Service de l'Education permanente (Culture), de la Ministre de l'Enfance et du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en sa qualité de coordinateur des questions de droits de l'enfant).

L'historique, le montant et l'utilisation de ces quatre subsides sont détaillés ci-après. Les autres rentrées financières sont précisées ensuite.

5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le subside le plus conséquent de la CODE émane de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction générale de la Culture). Un contrat-programme qui a porté sur une première période de 5 ans (2007-2011) s'est clôturé en décembre 2011. Suite à une évaluation en 2011, un second contrat-programme a démarré en 2012 pour une nouvelle période de 5 ans (2012-2016).

Le subside de l'Education permanente a permis de stabiliser la situation financière de la CODE et offre la possibilité d'envisager les activités sur du plus long terme. Pour l'année 2015, ce subside s'est élevé à 96.371 euros.

5.2. Ministre de la Justice

La CODE est subsidiée par le Ministre de la Justice depuis novembre 2000. Il s'agit du subside le plus ancien de la CODE, bien que cela soit un subside annuel dont la demande doit être réintroduite chaque année.

En 2015, la somme de 23.000 euros a été allouée à la CODE, comme à son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), arrêté du 16 juin 2015.

Notons en ce qui concerne ce subside, qu'outre des inquiétudes sur son renouvellement chaque année (remis notamment en cause depuis 2011 par l'éventuel transfert de compétences usurpées), le SPF justice a accumulé un très grand retard pour le versement du subside (à ce jour, nous n'avons pas touché un euro du subside 2015).

5.3. Ministre de l'Enfance

Depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside annuel de 20.000 euros à l'initiative du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce subside a nécessité diverses démarches en 2015 qui ont porté leurs fruits. En effet, un arrêté a été signé le 4 décembre 2015 et nous a octroyé un subside de 20.000 euros (portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015).

5.4. Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2015, nous avons reçu pour la première fois un subside de 10.000 euros du Ministre-Président, en tant que ministre-coordonateur des droits de l'enfant (arrêté du 8 octobre 2015).

Ce subside a été affecté à la valorisation de notre étude 2015 et à sa diffusion (graphisme, illustrations par Kanar, impression en 700 exemplaires).

5.5. Autres rentrées financières

Les activités de la CODE sont également subsidiées par les cotisations annuelles des membres (125 euros par an, avec un montant minimum de 25 euros pour les associations disposant de peu de moyens et qui font une demande de réduction de cotisation).

La CODE peut également compter sur la rentrée mensuelle d'une sous-location facturée à l'association partageant ses locaux (pour rappel, depuis mars 2014, il s'agit d'ECPAT, par ailleurs membre de la CODE).

D'une manière générale, il nous semble important de rappeler que toutes les démarches relatives à la reconduction des subsides, à la réalisation de rapports divers (financiers et d'activités) et à la recherche de nouveaux subsides nécessitent beaucoup d'investissement et de temps (rendez-vous formels, et informels, etc.).

6. Activités

En 2015, la CODE a réalisé différentes activités, qui se présentent sur plusieurs axes :

- 1) Rapportage ;
- 2) Publications (Education permanente et autres) ;
- 3) Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques) ;
- 4) Travail en réseau et participation à divers groupes de travail ;
- 5) Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation ;
- 6) Collecte, partage et transmission d'informations ;
- 7) Communication ;
- 8) Planification.

Les activités sont présentées dans les pages qui suivent.

6.1. Rapportage

La CODE a pour objet principal de réaliser, avec son homologue néerlandophone la KIRECO, le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique (voyez page 8 : La CODE dans les grandes lignes).

La prochaine échéance est fixée à 2017 par le Comité des droits de l'enfant. D'ici là, la CODE poursuit son travail de récolte d'informations et l'élargissement de son expertise à travers son travail de publication(s) d'analyses et études, et ce en étant particulièrement attentive à couvrir au maximum l'ensemble des droits prescrits par la Convention.

En 2015, la CODE a participé à l'élaboration d'un avis dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU). L'EPU est un processus de présentation de rapports sur l'état des droits de l'Homme d'Etats à Etats qui se déroule tous les 4 ans. Notre contribution a rassemblé les apports de plusieurs membres de la CODE. Cet avis a été déposé en juin au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

6.2. Publications

La CODE publie des articles et des études dans le cadre de sa mission d'éducation permanente. Les documents réalisés (au minimum 1 étude et 15 analyses par an) sont systématiquement diffusés par voie électronique et placés sur le site Internet de la CODE, dans sa rubrique « Publications ». Ils sont destinés à tous les acteurs des droits de l'enfant et de l'enfance de manière générale, ainsi qu'au grand public adulte. Un travail de vulgarisation

est réalisé. La perspective prise est très généralement pluridisciplinaire (juridique, sociologique, psychologique, etc.), avec la Convention relative aux droits de l'enfant pour fil conducteur.

Certains documents produits par la CODE font également l'objet de publications extérieures complémentaires.

En outre, il arrive que des articles soient écrits par les permanentes à la demande de membres ou partenaires de la CODE, afin qu'ils soient publiés dans leurs revues spécialisées (Journal du Droit des Jeunes, etc.).

Nos publications 2015 sont détaillées ci-après.

1) Réalisation d'analyses et études

D'une manière générale, les analyses font l'objet de débats au sein de la CODE. Ce processus de discussion et de relecture par les membres de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en terme de temps. Toutefois, cette façon de travailler nous semble apporter une qualité certaine à nos productions.

Plusieurs analyses sont réalisées en étroite collaboration avec certains de nos membres (une charte de collaboration a été réalisée en 2014). Toutes les publications de la CODE n'en restent pas moins uniquement des productions de la CODE.

Les thèmes développés en 2015 ont augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité au sein de la collectivité comme interlocuteur privilégié en matière de droits de l'enfant.

Ci-après, nous développons les analyses et l'étude publiées durant l'année.

a. Analyses

Voici la liste des analyses publiées durant l'année 2015 :

1. « Majorité sexuelle à 14 ans ? Le point de vue de la CODE » ;
2. « Enfants à hauts potentiels : quelle scolarité en Fédération Wallonie-Bruxelles » ;
3. « Contribution de la CODE à l'Examen périodique universel (EPU) » ;
4. « Devoirs scolaires à domicile. Quelle place pour les enfants ? » ;
5. « Les jeunes ont une voix ! Trois initiatives pour récolter la voix des jeunes dans le cadre du Dialogue Structuré Européen » ;
6. « Les écrits de l'aide à la jeunesse sont-ils respectueux des droits des enfants et des familles ? » ;
7. « Gratuité scolaire... mais à quel prix ? » ;
8. « Exclusions scolaires définitives : quels droits pour les jeunes ? » ;

9. « Enfants privés de liberté, droits fondamentaux à surveiller » ;
10. « Quel accueil pour les mineurs étrangers ? 1. La situation des MENA » ;
11. « Un an après le tribunal de la famille » ;
12. « L'éducation inclusive, un droit de l'enfant » ;
13. « Beaux-parents : un statut en devenir » ;
14. « Accueil des mineurs étrangers : 2. La situation des mineurs en famille » ;
15. « Justice : quand les moyens manquent au détriment du justiciable » ;

Toutes nos analyses sont disponibles dans la rubrique « Publications » de notre site Internet www.lacode.be.

b. Etudes

Tout au long de l'année 2015, la CODE a poursuivi son travail de diffusion de l'étude 2014, intitulée « On croise les droits ! Regard de la CODE et ses membres sur les 25 ans des droits de l'enfant », qui avait été imprimée à 600 exemplaires, et que nous avons commencé à distribuer à l'occasion de la date d'anniversaire de la Convention, le 20 novembre 2014.

L'étude 2015 de la CODE a porté sur les effets de la crise sur les droits de l'enfant en Belgique. Nous y avons travaillé tout au long de l'année. L'étude a été finalisée au mois de décembre. Elle porte le titre « Sale temps pour les enfants. L'impact de la crise sur les droits de l'enfant en Belgique », et a été écrite dans un style clair, accessible au grand public adulte. Elle se destine également aux politiques, à des fins de plaidoyer.

Rappel du contexte de l'étude : du fait de la crise économique de 2008, le quotidien de nombreuses familles vivant en Belgique a évolué vers une plus grande précarité. Les enfants sont les premiers touchés. Les chiffres sont alarmants, en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, on parle en effet de 18,4% d'enfants en situation de pauvreté ou de risque de pauvreté en Wallonie, 26,5% à Bruxelles (et même jusqu'à 40% selon certaines études), et 10,1% en Flandre.

Les effets de la crise sur les enfants et sur le respect de leurs droits sont multiples. Ils sont indirects, à travers des mesures qui touchent les parents et les grands-parents : fragilisation de la sécurité sociale et des services sociaux, pression sur les travailleurs, les chômeurs et les futurs pensionnés... Depuis 2008, on assiste entre autres à une explosion du nombre d'enfants de ménages sans emploi, du nombre de NEETs (« Not in Education, Employment or Training », autrement dit de jeunes qui sortent de l'enseignement secondaire sans diplôme et qui ne trouvent ni formation ni emploi), du chômage des 18 à 25 ans, etc. Les familles ont moins de revenus, sont soumises à davantage de stress, et ont de moins en moins la possibilité de s'appuyer sur les solidarités intrafamiliales.

Les impacts de la crise sur les enfants sont également directs. Ils portent notamment sur l'accompagnement des enfants et des familles, l'accueil de la petite enfance, l'enseignement, la santé, l'accueil des migrants, les contributions alimentaires... Qui plus est, les perspectives peu réjouissantes offertes aux jeunes finissent par avoir raison de leur optimisme, parfois dès le plus jeune âge, ce qui a des effets négatifs sur le sentiment de bien-être.

Ceci dit, au travers de notre étude, nous soulignons aussi que les effets de la crise sont évitables. Une vision non-déterministe doit donc prévaloir, d'autant que des pistes pour faire évoluer les choses existent.

Dans un souci de valorisation de notre travail et de notre identité visuelle, pour cette étude 2015, nous avons refait appel à la graphiste qui avait travaillé la mise en page de l'étude 2014. En outre, cette fois, nous avons sollicité les services de Kanar, dessinateur et cartooniste belge, qui a pu nous proposer une quinzaine de caricatures illustrant nos propos.

La version papier de l'étude a été largement diffusée début 2016 auprès d'un public varié.

Elle a fait l'objet d'un communiqué de presse et a donné lieu à différents transferts et relais en 2016 (interview par Radio Contact le 24 février, publication dans le JDJ de février, article dans l'Alter Echos de mars, participation à un colloque sur la pauvreté infantile au Parlement bruxellois le 18 avril, interview pour Les Niouzz diffusée le 26 avril...).

Parallèlement, la diffusion de l'étude 2014, toujours d'actualité, s'est poursuivie.

2) Publications par des membres et partenaires

Régulièrement, notre travail est diffusé dans les revues de nos membres et partenaires privilégiés, mais aussi sur leurs sites Internet et pages Facebook. Ces relais de notre travail peuvent prendre différentes formes : publication d'analyse telle quelle, publication d'une analyse retravaillée, encart (sites Internet) et post (pages Facebook) au sujet d'une analyse, d'une étude, d'un communiqué de presse, d'une prise de position...

Citons les publications papier suivantes : Le Ligueur (tiré à 45.000 exemplaires), Badje-info (1.200 exemplaires), Partenaire (ATD Quart Monde, 13.000 exemplaires), Journal du Droit des Jeunes (JDJ, 800 exemplaires ; notons que Valérie est membre du comité de rédaction du JDJ), Jef (Conseil de la Jeunesse, 18.000 exemplaires), Chronique de la Ligue des droits de l'Homme (3000 exemplaires lors d'un numéro publié en papier en janvier-février ou téléchargeable toute au long de l'année sur Internet). A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (Le Ligueur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, Partenaire, JEF).

En 2015, notre étude 2014 « On croise les droits ! » a fait l'objet de relais dans les publications de membres de la CODE, à savoir : Badje, Ligue des droits de l'Homme, Ligue des familles.

Notre travail est également diffusé sur des sites Internet et page Facebook autres que ceux de la CODE. Pour ce qui est d'Internet, citons en particulier le centre de documentation Brudoc/CDCS-CMDC qui, depuis 2013, relaie nombreuses de nos publications (près de 40 à ce jour, soit une dizaine de plus par rapport à l'année 2014) dans son catalogue documentaire du secteur social-santé bruxellois (de manière intéressante, Brudoc rend possible le téléchargement en ligne, tout en offrant des liens divers vers les publications de la CODE). De son côté, le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE) propose par exemple le téléchargement direct de nos études 2012 et 2013 « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles ». Enfin, notons notre contribution au site www.bruxellestempstlibre.be, destiné au grand public, qui propose un article sous le titre « L'accueil extrascolaire comme droit de l'enfant ». Des relais sur d'autres sites Internet existent très certainement, sans pour autant avoir été repérés par la CODE. Même chose pour Facebook : tous les partages ne sont pas visibles (même si on peut remarquer qu'ils sont de plus en plus nombreux).

b. Communiqués de presse, appel, lettres ouvertes etc.

La CODE participe régulièrement à la signature collective de communiqués de presse, appels, lettres ouvertes, cartes blanches, etc.

En voici la liste pour l'année 2015 :

- Communiqué de presse restreint suite à la publication de l'analyse « Majorité sexuelle à 14 ans ? Le point de vue de la CODE ».
- 29 mai : signature d'un courrier initié par DEI sur le droit des associations d'ester en justice, destiné au Ministre de la justice.
- 3 juin : carte blanche concernant la situation de Joël Munezero, enfant rwandais de 5 ans gravement malade et menacé d'expulsion ; à noter qu'habituellement, la CODE ne prend pas position pour des cas particuliers ; le CA a toutefois décidé d'assurer son soutien à cette « cause significative ».
- 20 août : signature de la carte blanche « Les inégalités scolaires au cœur du pacte d'excellence : de l'intention à la réalité de la gratuité » à l'initiative du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, membre de la CODE.

6.3. Suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)

Le travail de la CODE se structure autour des droits prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant, et donc également autour des Observations finales du Comité des droits de l'enfant émises à l'attention de l'Etat belge. Les dernières datent de 2010. Ce sont autant de « dossiers thématiques » suivis par la CODE. Dans les lignes qui suivent, nous présentons un rappel de la situation pour chacun d'entre eux (par ordre alphabétique²), ainsi que le suivi effectué par la CODE en 2015.

1) Aide à la jeunesse

L'Aide à la jeunesse a pour mission d'apporter une aide spécialisée (et non judiciaire) aux enfants en difficulté ou en danger (pour des raisons de santé, de sécurité et/ou de conditions d'éducation), ainsi qu'aux personnes éprouvant des difficultés à remplir leur rôle de parents.

Suivi de la CODE en 2015 :

- Une analyse sur la transparence des écrits de l'Aide à la jeunesse a été publiée ; il s'agit d'un sujet qui retient l'attention de la CODE de longue date, et qui s'articule autour de questions comme : Qui peut disposer des écrits et du dossier concernant le jeune (et sa famille) et selon quelles modalités ? Ces documents sont-ils compréhensibles ? Sont-ils respectueux des droits de l'enfant, mais aussi des familles ? De quels droits parle-t-on ?
- Publication d'un article par Cédric Vallet (Agence Alter) suite à une interview de Valérie, sous le titre : « Ecrits dans l'aide à la jeunesse : la transparence à tout prix ? », n°411, 19 octobre 2015.

2) Enseignement, accueil et extrascolaire

En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles, les droits de l'enfant sont insuffisamment respectés en matière d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et de temps libre. L'enseignement reste très largement inégalitaire, et l'école a toujours un coût pour les familles. La situation scolaire des enfants de familles pauvres est particulièrement catastrophique, parfois dès l'enseignement maternel.

Parallèlement, la Belgique reste un des pays les plus inégalitaires de l'OCDE en matière d'intégration des élèves porteurs de handicaps.

² Certains travaux de la CODE, au croisement de différents thèmes (par ex. Aide à la jeunesse et famille) se retrouvent parfois dans plus d'une rubrique.

Suivi de la CODE en 2015 :

- Les questions tant en matière d'accueil (préscolaire et extrascolaire) que d'enseignement sont abordées dans l'étude 2015, au travers d'une analyse des effets de la crise sur les enfants.
- La scolarité des enfants à hauts potentiels en Fédération Wallonie-Bruxelles a fait l'objet d'une analyse.
- Celle des devoirs scolaires à domicile également.
- Une analyse sur la (non-)gratuité scolaire a été publiée.
- Enfin, deux autres points d'attention, au croisement de l'enseignement et des questions de droits de l'enfant ont fait l'objet d'une analyse. Ils portent respectivement sur les exclusions scolaires définitives et sur l'école inclusive.

3) Famille

Les enfants séparés de leurs parents suite à un placement, dans le cadre de l'Aide à la jeunesse, sont rarement dans les meilleures conditions pour nourrir leur relation et donc pour maintenir ce qui les unit au-delà des difficultés. Pour le dire autrement, le placement sépare les familles, alors même qu'il devrait durer le moins de temps possible.

Divers obstacles empêchent ces relations (les motifs du placement, mais aussi la distance géographique, la durée du placement, les conditions de vie de la famille, etc.). Et, dans bien des cas, les relations enfant-famille ne constituent pas une priorité pour des raisons de moyens, de formation, d'accompagnement et/ou de priorité à donner.

Suivi de la CODE en 2015 :

- La CODE a consacré une analyse à la transparence des écrits qui s'intitule « Les écrits de l'Aide à la jeunesse sont-ils respectueux des droits des enfants et des familles ? ». Celle-ci a par ailleurs donné suite à un article dans Alter Echos (Agence Alter, cf. supra).

4) Justice

En matière de justice juvénile, le dessaisissement et l'enfermement des mineurs restent extrêmement préoccupants. Ils sont contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un mineur ne peut être jugé comme un adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort).

Suivi de la CODE en 2015 :

- Ce dossier a été suivi tout au long de l'année, notamment à l'occasion de notre contribution pour l'EPU.

5) Migration

Les mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA) qui arrivent en Belgique nécessitent une attention et un accueil spécifiques. Ils se trouvent face à des problèmes d'envergure lors de leur arrivée et de leur séjour en Belgique. Ces problèmes concernent l'entrée sur le territoire et l'accueil, la tutelle (des améliorations du fonctionnement du système de tutelle seraient nécessaires), le séjour (titre de séjour très précaire et « solution durable » souvent considérée par l'Office des étrangers comme un retour dans le pays d'origine), la scolarité, etc. La situation des mineurs étrangers a été particulièrement critique en 2015, suite à la « crise de l'accueil », qui a conduit de très nombreux migrants sur les routes d'Europe.

Suivi de la CODE en 2015 :

- Nos inquiétudes concernant les mineurs étrangers, accompagnés ou non, ont été relayées tout au long de l'année, par différents biais.
- Depuis plusieurs années, la CODE est membre de la Plate-forme « Mineurs en exil », et participe, selon ses forces vives, à ses activités. Le Plate-forme est coordonnée par Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles.
- La CODE a publié 2 analyses sur la crise de l'accueil, l'une portant sur les MENA, l'autre sur les mineurs accompagnés.
- L'organe d'avis de la CNDE s'est également penché sur cette question et a publié une recommandation le 7 décembre 2015 qui a largement été diffusée (accompagnée d'un communiqué de presse) notamment auprès des politiques compétents.

6) Participation

La CODE relève que ce qui est réalisé en matière de participation des enfants s'avère souvent réducteur par rapport à ce que prescrit la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous pensons en particulier aux enfants issus de groupes plus vulnérables (enfants vivant dans des milieux défavorisés, en migration, porteurs de handicaps et hospitalisés, en psychiatrie). Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, ces enfants doivent pouvoir s'exprimer et être entendus.

Suivi de la CODE en 2015 :

L'attention de la CODE à la promotion de la participation des enfants est continue et transversale. Cette question a été notamment incluse dans les analyses 2015, et plus particulièrement dans quatre d'entre elles :

- Analyse sur trois initiatives pour récolter la voix des jeunes mises en place dans le cadre du Dialogue Structuré Européen (qui, pour rappel, est une consultation des jeunes et des

organisations de jeunesse à tous les niveaux dans les pays de l'Union européenne). Cette analyse a pour titre « Les jeunes ont une voix ! » ;

- Analyse sur le respect (ou non) des droits de l'enfant dans les écrits de l'Aide à la jeunesse (accessibilité, transparence...) et relais du point de vue de la CODE par l'Agence Alter (cf. supra) ;
- Analyse sur les exclusions scolaires définitives ;
- Analyse sur les enfants privés de liberté.

7) Pauvreté

Bien que la Belgique soit un pays privilégié à l'échelle du monde, la pauvreté y affecte de trop nombreuses familles. Les chiffres sont alarmants et ne cessent de croître ces dernières années : près d'un cinquième des enfants y vivent dans la pauvreté ou en risque de pauvreté ; les différences entre les régions sont marquées : 10,1% d'enfants concernés en Flandre, 18,4% en Wallonie, et 26,5% (voire même 40% selon certaines études) à Bruxelles. La crise économique de 2008 a clairement détérioré les situations des familles.

La pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : elle affecte tous les domaines de la vie et l'ensemble de ses droits (droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la participation, etc.) et souvent les précarités se cumulent et se renforcent.

La plupart des mesures mises en place n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées du fait de l'inadéquation entre les politiques et les réels besoins des personnes, et aussi de la grande distance pouvant exister entre, d'un côté, les professionnels et les logiques institutionnelles et, de l'autre, ces publics.

Suivi de la CODE en 2015 :

- La pauvreté est une problématique transversale au cœur des préoccupations de la CODE, en particulier de ses études 2014 (anniversaire de la Convention), 2015 (effets de la crise) et de plusieurs de ses analyses portant respectivement sur les écrits de l'Aide à la jeunesse, sur la gratuité scolaire et sur la justice.
- Nos recommandations sur les questions de pauvreté ont été portées devant les Nations Unies, dans le cadre du Rapport EPU (cf. supra).
- Durant l'année 2015, la CODE a accordé une attention particulière aux effets directs et indirects de la crise socioéconomique sur les enfants, dans le cadre de son étude « Sale temps pour les enfants ! L'impact de la crise sur les droits de l'enfant en Belgique ».

8) Politique générale en matière de droits de l'enfant

a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant

De longue date, la CODE relève un manque de coordination dans le cadre de nombreuses politiques où les compétences sont partagées entre divers niveaux de pouvoir. Cette inquiétude est renforcée par le possible transfert de compétences dites usurpées du Fédéral vers les Communautés. Ce dossier n'a pas évolué depuis 2013, et nous y resterons particulièrement attentifs.

En réponse aux Observations finales de 1995 et de 2002, la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) a été créée en 2007. La CODE en est membre avec voix consultative (depuis sa mise en place). Depuis juin 2015, la Commission est constituée d'un bureau, d'un organe d'avis et d'un organe intergouvernemental ; la CODE est membre de son organe d'avis.

Rappelons que les budgets affectés à l'enfance et à la jeunesse ne permettent pas la définition de politiques suffisamment ambitieuses, qui restent par ailleurs très peu coordonnées entre différents niveaux de pouvoir.

Suivi par la CODE en 2015 :

- Participation aux travaux de la CNDE, tant au niveau de son assemblée générale que de sa récolte d'indicateurs nationaux en matière de droits de l'enfant (activités).
- Membre de l'organe d'avis de la CNDE depuis juin 2015, et ce pour une durée de deux ans ; comme son nom l'indique, l'organe est chargé d'une mission d'avis.
- Nombreuses furent les recommandations émises par la CODE en 2015 qui soulignent, une fois de plus, le besoin urgent d'une coordination des politiques en matière de droits de l'enfant. Ce point d'attention est transversal.

b. Diffusion des rapports et des Observations finales et suivis

La diffusion à la fois des rapports et des Observations finales du Comité des droits de l'enfant et de leurs suivis sont essentiels en vue d'une bonne connaissance et d'une bonne application de la Convention par tous (politiques, professionnels du secteur, grand public, enfants eux-mêmes).

Suivi de la CODE en 2015 :

- Diffusion et suivi des rapports et Observations finales du Comité, mais aussi du Rapport alternatif 2010.
- Analyse des Observations finales du Comité (intégrées dans les publications de la CODE).

- Large diffusion de notre étude 2014 qui a porté sur les 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Contribution de la CODE à l'Examen Périodique Universel (EPU) à destination du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (Genève). Plusieurs membres de la CODE ont étroitement collaboré à la rédaction de ce rapport commun (envoyé en juin 2015) : ATD, Badje, le RWLP, le SDJ Bruxelles et UNICEF.

c. Education aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant

A ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune législation spécifique ne prescrit une éducation aux droits de l'enfant à l'école accessible à tous les élèves dès le début de l'enseignement primaire et jusqu'à la fin du secondaire. Les activités ne sont pas systématiques, et dépendent d'initiatives individuelles (chefs d'établissement, enseignants,...).

Suivi de la CODE en 2015 :

- Sensibilisation, information et formation, dans la lignée des recommandations du Comité.
- Diffusion de toutes nos publications, et en particulier de l'étude 2014 (sur les 25 ans de la Convention) dans laquelle l'accent est mis sur l'importance d'éduquer aux droits de l'enfant.
- Suivi du dossier EPA (cours dit d' « Encadrement Pédagogique Alternatif », mis en place à la rentrée de septembre 2015 dans l'enseignement primaire officiel, comme une alternative aux cours philosophiques ou religieux, en attendant la mise en place d'un cours de citoyenneté prévu par décret pour la rentrée scolaire 2016).

9) Santé

Depuis plusieurs années, différentes études rappellent le mauvais classement général de la Belgique concernant la santé, la sécurité, les comportements à risques (tabac, grossesses précoces,...) et le bien-être subjectif des enfants.

En 2015, un débat « santé et droits de l'enfant » a émergé sur la scène politique. Il concerne un éventuel abaissement de la majorité sexuelle à 14 ans.

Suivi de la CODE en 2015 :

- Les inégalités des enfants en matière de santé font l'objet d'une grande attention de la CODE, de manière transversale.
- Dans son étude 2015, la CODE a analysé l'impact de la crise sur la santé des enfants en Belgique.
- La CODE a pris position sur un éventuel abaissement de la majorité sexuelle à 14 ans en Belgique, sous différentes formes : publication d'une analyse sous le titre « Majorité

sexuelle à 14 ans ? Le point de vue de la CODE » ; cette prise de position a été relayée dans la presse (article dans La Libre et débat-radio sur La Première-RTBF dans l'émission « Ce Qui Fait Débat » le 1^{er} juin) et a fait l'objet d'échanges avec des personnalités politiques (notamment une rencontre avec la députée fédérale Karine Lalieux le 4 juin).

10) Violence

Dans le Rapport alternatif de 2010, la violence à l'égard des enfants se retrouvait évoquée à différents niveaux : violences institutionnelles (pauvreté, enfermement...), châtiments corporels (question non légiférée en Belgique), maltraitance psychologique et/ou physique.

Suivi de la CODE en 2015 :

- Les enfants de catégories vulnérables, dont on sait combien ils sont en plus grand risque d'être confrontés à des violences institutionnelles, ont fait l'objet d'analyses spécifiques de la part de la CODE. Une attention a ainsi été portée aux mineurs étrangers (deux analyses), aux mineurs en conflit avec la loi (analyse sur l'enfermement), aux enfants porteurs de handicaps (analyse sur l'éducation inclusive), et aux enfants en situation de pauvreté (étude 2015 sur l'impact de la crise).

6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail

La CODE travaille en réseau avec ses associations membres, mais aussi avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique. Il s'agit là de l'essence du travail de la CODE. Ce travail s'établit de manière régulière avec des institutions publiques comme la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) ou encore, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). Mais aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, la CODE participe à plusieurs groupes de travail. Ci-après, nous détaillons nos collaborations 2015 par ordre alphabétique. Notons que cette liste n'est pas exhaustive, la CODE veillant à être en contact avec tout partenaire associatif ou institutionnel, en fonction des dossiers traités.

1) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant

La CODE est membre du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE) depuis le 19 avril 2012. Le CIDE est au départ le fruit d'un partenariat entre l'Université Catholique de Louvain (UCL) et la section belge de Défense des enfants international (DEI). Sa mission est de contribuer au débat et à la réflexion sur la place de l'enfant et de la jeunesse au sein du monde actuel, notamment en suscitant et en soutenant un dialogue entre les acteurs préoccupés par ces questions, quel que soit leur ancrage disciplinaire. Poursuivant l'objectif d'être au cœur de la complémentarité du monde académique et des acteurs de terrain, le CIDE est également associé aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP) et à l'Université libre de Bruxelles (ULB).

Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires qui se soutiennent mutuellement: la recherche, la formation et l'action. En particulier, le CIDE organise le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant. Exceptionnellement, le certificat n'a pas été organisé en 2015. Par contre, une édition 2016 est bien prévue et la CODE y prendra part !

En 2015, la CODE a participé à la réunion du CIDE du 1^{er} septembre.

2) Commission nationale pour les droits de l'enfant

La CODE participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) depuis sa création en 2007. Elle en est membre avec voix consultative.

En 2015, la CODE est par ailleurs devenue membre d'un groupe d'avis constitué d'experts en matière de droits de l'enfant qui a été mis en place lors de l'assemblée générale du 8 juin. En

2015, la CODE a pu participer à la réunion du 5 octobre. De nombreuses discussions se sont tenues par voie électronique tout au long de l'année.

3) Délégué général aux droits de l'enfant

Cette année encore a été marquée par une bonne collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant dans le cadre de l'organisation du Festival des droits de l'enfant mais aussi, comme chaque année, autour de la date d'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (entre autres : interview commun au Forum de Midi RTBF-radio le 20 novembre), et à différents autres moments plus informels.

La CODE a rencontré le Délégué le 2 février pour évoquer divers dossiers.

4) Eurochild

La CODE entretient une bonne collaboration avec Eurochild, réseau européen actif en matière de droits de l'enfant, même si, pour le moment, elle ne souhaite pas devenir membre en tant que tel. Quoi qu'il en soit, nous restons convaincus de la nécessité d'un plaidoyer en faveur des droits de l'enfant au niveau européen et nous restons informés des travaux d'Eurochild.

La CODE a participé à une réunion le 8 juillet en vue de préparer la conférence Eurochild « Children right's matter » qui se tiendra du 5 au 7 juillet 2016 à Bruxelles.

5) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen

La CODE travaille en étroite collaboration avec son homologue néerlandophone, la KIRECO, pour toutes les questions fédérales et pour le suivi du Rapport alternatif.

Cette année, nous avons travaillé de concert à différents niveaux, notamment en ce qui concerne les mineurs étrangers et les sanctions administratives communales (SAC) et, pour ce qui est de notre organisation de travail, sur une éventuelle actualisation (« update ») du Rapport alternatif, ainsi que sur le suivi du subside de la Justice (réunion du 30 juin).

6) CRIN et Child Rights Connect

La CODE est membre du Réseau d'information des droits de l'enfant (Child Rights International Network - CRIN), réseau mondial indépendant qui facilite l'échange d'informations concernant les droits de l'enfant entre les acteurs impliqués dans la réalisation et la mise en pratique de la Convention des Nations Unies relative aux droits de

l'enfant : ONG, organes des Nations Unies, organisations inter-gouvernementales (OIG), institutions académiques, et autres professionnels du milieu des droits de l'enfant. Cette association siège à Londres.

La CODE est aussi en contact avec Child Rights Connect (ancien Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant), qui est une coalition d'organisations internationales et non-gouvernementales travaillant ensemble afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Child Rights Connect soutient la participation des ONG, particulièrement celle des coalitions nationales, dans le processus de rapportage au Comité sur les droits de l'enfant. Il soutient également ces ONG/coalitions dans d'autres activités en relation avec la mise en œuvre de la Convention. Cette association est basée à Genève.

7) Réseau Prévention Harcèlement

En suivi d'une conférence sur le harcèlement à l'école par le Réseau Prévention Harcèlement le 18 février 2014, la CODE s'est engagée dans ce Réseau qui approfondit la question de la prévention du harcèlement (réunions des 23 mars et 7 décembre 2015). Ce groupe de travail est notamment coordonné par Benoît Galand (professeur de psychologie à l'UCL) et l'Université de Paix.

La CODE a aussi participé à un colloque le 12 novembre 2015 organisé par le même collectif, et qui portait sur le croisement des regards.

8) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

La CODE participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ) (réunions les 6 février, 19 juin et 19 novembre 2015).

9) Plate-forme « Mineurs en exil »

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la plate-forme bilingue « Mineurs en exil » vise à donner notamment un statut de protection aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA). La Plate-forme comporte divers groupes de travail : MENA, familles en migration, détention, ...

En 2015, la CODE a suivi les travaux des groupes de travail relatif aux MENA et familles (réunions du 17 février, 14 septembre, 4 novembre) et a participé à l'AG du 15 octobre.

10) Autres liens

Nous n'avons pas repris, dans cette section, les institutions et groupes de travail avec lesquels il n'y eut pas de collaboration spécifique en 2015. Nous pensons à :

- La Fondation Roi Baudouin (dont nous suivons les publications, mais qui n'a pas sollicité la CODE pour une recherche ou un jury en 2015) ;
- What do you think ? (UNICEF, dont aucun groupe de travail avec des enfants n'était mis en place en 2015, mais va se mettre sur pied en 2016) ;
- Groupe Article 40 (dont les travaux sont au ralenti) ;
- Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme (suivi via notre membre la Ligue des droits de l'Homme).

6.5. Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant

La CODE a notamment pour mission de développer des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de droits de l'enfant. Elle réalise diverses activités pour ce faire.

1) Festival ZERO>18

Depuis 2011, la CODE est invitée, par le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à participer aux réunions du comité organisateur du Festival des droits de l'enfant. Intitulé Festival ZERO>18, il se tient à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. Son comité d'accompagnement est composé de représentants respectivement du Cabinet ministériel, de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant, de Badje et de la CODE.

En 2015, le Comité d'accompagnement s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir le programme (notamment diverses activités culturelles), la communication, le déroulement d'un Village des droits de l'enfant, etc. La CODE a participé aux réunions suivantes : 11 mars, 21 avril, 8 juillet, 10 novembre. Cette année, à Bruxelles, la coordination de l'évènement a été confiée à Badje, membre de la CODE, qui s'est attelé à rendre l'évènement plus cohérent, participatif et durable.

Le Festival devait se dérouler en trois lieux : Bruxelles (Flagey) le 22 novembre, Charleroi (scène ouverte, Eden) le 28 novembre et Mons les 28 et 29 novembre associé à l'évènement « Mons Idéal » dans le cadre de « Mons 2015 capitale européenne de la Culture ».

L'édition 2015 du Festival a été un succès tant à Mons qu'à Charleroi, et ce en termes de participation du grand public, d'intérêt, de variété du programme et de qualité des animations. Par contre, l'évènement bruxellois a dû être annulé pour cause de « lockdown », c'est-à-dire de l'annulation de toute manifestation notamment culturelle suite aux attentats de Paris du 13 novembre 2015, ce qui a été particulièrement décevant pour les organisateurs, et notamment notre membre Badje qui était attaché à son organisation.

Notons que notre participation à l'organisation de ce festival est discutée par les membres de la CODE à intervalles réguliers. En effet, diverses questions se posent : accès aux publics fragilisés, budget dépensé, etc. Toutefois, à ce stade, la participation active de Badje à la coordination de l'évènement à Bruxelles nous permet de penser que le Festival évolue vers

un évènement de plus en plus en adéquation avec les droits de l'enfant (participation, accessibilité, etc.).

2) Présentations

Dans un objectif d'éducation permanente, les permanents sont disponibles pour effectuer des présentations sur divers thèmes de droits de l'enfant, sur demandes extérieures (politique, associations, école, citoyens,...). Exceptionnellement, aucune présentation de ce type n'a été effectuée en 2015.

6.6. Collecte et passage d'informations

Un rôle important de la CODE consiste en la récolte et la transmission d'informations, qui se matérialisent notamment via courriers électroniques, rencontres, etc. Ce faisant, la CODE répercute auprès de ses membres ou d'autres acteurs intéressés diverses informations de fond, actualités et événements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, notre site Internet et notre page Facebook sont des outils importants.

Le passage d'informations se réalise en particulier lors des réunions de la CODE ; il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

En 2014, outre sa participation à plusieurs groupes de travail³, la CODE a participé à diverses rencontres et conférences dans l'objectif de récolter des informations, mais aussi d'élargir ses contacts et son réseau. La CODE a également rencontré différents experts afin de nourrir ses analyses.

Enfin, dans un souci de diffusion et de sensibilisation, la CODE veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations, d'administrations, de parlementaires, de bureaux d'étude de partis politiques, de citoyens, etc.

Les travaux de la CODE sont aussi cités ou utilisés par d'autres.

1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc.

Pour l'année 2015, on retiendra notamment :

- 8 mai, « Children behinds bars », organisé par DEI Belgique,
- 2 juin, « Cap sur la participation », organisé par Cap 48 et Badje,
- 1 octobre, expo « Selfie tes droits ! », organisée par le Délégué général aux droits de l'enfant,
- 9 octobre, « Présentation du Plan wallon de lutte contre la pauvreté », par le Gouvernement wallon,
- 16 octobre, « La fabrique de pauvres », organisé par le Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté,
- 26 octobre, « Un enfant dans la ville », organisé par le Parlement bruxellois,
- 30 octobre, « Speedmeeting sur le statut des beaux-parents », organisé par la Ligue des familles.
- 12 novembre, « Harcèlement à l'école : croisons les regards », Réseau prévention harcèlement,

³ Voir ci-dessus : le point 6.4.

- 10 décembre, « Table ronde autour de la question de la participation du mineur en conflit avec la loi », organisé par DEI Belgique.

2) Abonnements à des lettres d'infos

La CODE est abonnée à une trentaine de lettres d'informations qui permettent de récolter des informations (événements, actualités, travail de fond) et d'alimenter le travail en réseau. Ces lettres d'infos émanent tant d'associations que de partenaires institutionnels.

3) Rencontres

Sans être exhaustif, pour l'année 2015, citons notamment les rencontres suivantes :

- 8 janvier, Delphine Chabbert et François Berteau, Ligue des familles ;
- 2 février, Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant ;
- 23 février, Geoffroy Carly, CEMEA ;
- 4 juin, Karine Lalieux, parlementaire ;
- 16 juillet, Anne-Sophie Leloup, SDJ Bruxelles ;
- 28 juillet, Cinzia Agoni et Anne Ketelaer, GAMP ;
- 31 juillet, Sandrine Mathieu, SOS Village d'enfant ;
- 29 septembre, Géraldine Mathieu, DEI Belgique ;
- 13 octobre, Cécile Hayez, juge de la famille.

La CODE a également rencontré des stagiaires (ECPAT, CIDE, ...) et des étudiants (futurs juristes, sages-femmes, ...).

4) Relais par des partenaires

La CODE a pour objectif de diffuser largement son travail, notamment compte tenu de sa mission d'éducation permanente. Nous constatons que notre travail est utilisé par d'autres dans divers cadres. En voici quelques illustrations :

Des sites Internet de plus en plus nombreux proposent des liens vers celui de la CODE. Ce sont ceux de nos membres et partenaires, bien entendu, mais également d'autres sites. Ainsi, le portail officiel belgium.be propose une rubrique « droits de l'enfant » (dans la rubrique Famille/Enfants), qui reprend une dizaine d'adresses et de sites Internet. Le premier est celui de la CODE.

Des liens vers notre site existent aussi sur les sites de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale, d'enseignement.be, d'Infor Jeunes, de l'ONE, de journal-essentiel.be (« L'Essentiel, l'information simple comme bonjour »), de Yapaka, etc. Certaines de nos publications sont par ailleurs évoquées dans des forums, entre particuliers.

Parallèlement, plusieurs supports professionnels (papier et électroniques) reviennent sur les publications de la CODE. Il s'agit de : Agence Alter (pour l'année 2015, on pense en particulier à l'article sur la transparence des écrits, publié en octobre, suite à une interview de la CODE), mais aussi Bulletin du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (Genève), Contact (journal périodique du Comité de contact des organismes de jeunesse), Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), Kluwer, le Journal du Droit des Jeunes (JDJ), Yapaka (notamment dans son clin d'œil « Yapaka demande l'abaissement de l'âge des amendes administratives à 3 ans », 1^{er} avril 2014), le site de la Fédération des Ecoles de Devoirs, ainsi que le « Portail des instituteurs » des éditions de Boeck (référence, notamment, à nos analyses sur le harcèlement à l'école). Certains de ces sites permettent un téléchargement direct de certaines de nos publications.

Interrogées lors de l'évaluation du contrat-programme de l'Education permanente, les associations membres de la CODE témoignent de ce que le travail de la CODE est un excellent matériel de réflexion et d'action pour leur propre association. Il est utilisé par des tiers (membres ou non) dans le cadre de l'élaboration de fiches pédagogiques, d'articles, etc. Les relais sont nombreux : experts, parlementaires, formation des enseignants, associations à un niveau international, etc. Les membres témoignent de ce que les analyses de la CODE constituent de bonnes synthèses de problématiques particulières liées aux droits de l'enfant et y renvoient régulièrement les personnes, étudiants, etc. qui les consultent sur le sujet. Le Rapport alternatif sur les droits de l'enfant enrichit également leurs réflexions.

5) Relais dans la presse

Le 1^{er} juin 2016, Frédérique a été interviewée par Arnaud Ruysen (« Ce Qui Fait Débat » / CQFB, Soir Première, RTBF Radio) dans le cadre du débat sur un éventuel abaissement de la majorité sexuelle à 14 ans en Belgique. Le point de vue de la CODE a par ailleurs été relayé par Annick Hovine dans un article publié le 31 mai 2015.

Plus tard dans l'année, le 20 novembre, elle a participé au « Forum de Midi » (La Première, RTBF Radio), à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, aussi en présence du Délégué général aux droits de l'enfant.

Il est très clair que le vecteur d'informations de la presse est un moyen de communiquer notre travail particulièrement utile et performant pour toucher le grand public. D'ailleurs, comme chaque année, la CODE a publié ou été cosignataire de plusieurs communiqués, lettres ouvertes, etc. (voyez plus haut).

6.7. Communication par la CODE

En 2015, la CODE a poursuivi son travail de communication (fond et forme) vers le grand public et le public professionnel. Les permanents y sont particulièrement attentifs, et ce à différents niveaux : vulgarisation, graphisme de l'étude annuelle, canaux de communication (site Internet, page Facebook et LinkedIn, envois groupés).

1) Informations aux membres et aux partenaires

La CODE envoie et transfère très régulièrement des informations aux membres par mail.

Une lettre d'informations est en projet (différentes formes ont été testées ces dernières années, mais sans satisfaire pleinement ni les membres ni les permanentes). Entre autres à cette fin, Fanny a bénéficié d'une formation MailChimp fin 2015.

Mailchimp a été utilisé pour diffuser les analyses et étude à la presse, aux membres, aux politiques et aux professionnels, ainsi que les analyses. Cet outil permet une meilleure lisibilité de l'impact de nos publications (suivi des personnes qui ont ouvert le mail, le document attaché, etc.).

Une base de plus de 500 contacts MailChimp a été constituée en 2016 (voyez la dernière section suivante, notamment consacrée aux perspectives).

2) Site Internet

Notre site Internet www.lacode.be (qui a été créé en 2003, puis remodelé en 2009) présente des informations sur la CODE et ses membres, un agenda d'activités qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant (en Belgique principalement), des actualités, un focus, nos publications, de la documentation et des liens vers d'autres acteurs ou institutions utiles. Ce site s'adresse tant aux professionnels qu'au grand public. Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention relative aux droits de l'enfant.

D'une manière générale, la CODE y est clairement présentée, en mettant en exergue ses missions, son équipe, sa charte, ses membres, ses collaborations extérieures et ses subsides.

La rubrique « Publications » comprend toutes les analyses et études de la CODE. Elle se présente par thématique et fournit une large base d'informations relatives aux droits de l'enfant.

Le site connaît une bonne visibilité. En 2015, il a bénéficié d'une moyenne de 81 visites par

jour (avec des pics allant jusqu'à 132 visites sur une journée). Les thèmes des publications de la CODE les plus visités ont concerné respectivement l'aide et la protection de la jeunesse (3,4%), la pauvreté et la mendicité (1,9%) et la justice (1,8%). Depuis plusieurs années, les publications en lien avec, d'une part, l'aide à et la protection de la jeunesse, et, d'autre part, la pauvreté sont dans le « top 3 » des sections du site les plus visitées et téléchargées.

A noter : une très légère baisse des visites du site par rapport à l'année 2014 (qui comptait une moyenne quotidienne de 85 visites) ; cette différence nous apparaît comme non significative d'autant qu'elle n'est pas présente dans la durée (en 2013 : 77 visites par jour en moyenne).

Le site est plus particulièrement ouvert au public via les rubriques « Actualités » et « Agenda ». La rubrique « Actualités » reprend notamment l'information relative à de nouveaux sites, des campagnes de nos membres et partenaires, etc. De son côté, la rubrique « Agenda » annonce les colloques, débats, journées d'étude, formations, etc. sélectionnés par les permanents ayant les droits de l'enfant comme fil rouge. Notons que toute association peut nous contacter pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Nous souhaitons ainsi que notre site soit un carrefour d'informations en ce qui concerne les droits de l'enfant.

A ce jour, tous documents confondus, la section relative aux publications est la plus consultée (31,5% des visites, contre 28,8 en 2014). Viennent ensuite celles relatives à la présentation de la CODE (22,4%), à l'agenda (12,7%), puis à la documentation hors CODE (11,3%).

Enfin, comme précisé plus haut (section « Relais par des partenaires »), de nombreux sites Internet proposent des liens vers celui de la CODE. Les visites se font d'ailleurs en grande partie via le moteur de recherche Google (preuve s'il en est que notre site est bien référencé), puis des portails d'informations et de services généraux ou spécifiques (Bruxelles Temps libre, Brudoc, Facebook, Kireco, Université de Paix).

3) Page Facebook

Pour répondre à notre souhait d'atteindre mieux le grand public, la CODE a créé fin mai 2014 une page Facebook.

Au 1^{er} juin 2015, nous comptabilisons 200 « fans » de notre page Facebook. Au 1^{er} juin 2016, nous en comptons plus de 440. Cette page est très régulièrement alimentée d'informations de la CODE, de ses membres, et de toute actualité pertinente en lien avec les droits de l'enfant. Les transferts d'actualités postées par la CODE par des particuliers ou des associations (membres ou partenaires) sont en augmentation.

4) Travail graphique

Tout comme en 2014, en 2015, la CODE a fait appel à une graphiste en la personne de Françoise Walthéry, afin de travailler la mise en page de l'étude de l'année. Par ailleurs, nous avons eu l'opportunité de faire illustrer l'étude par des caricatures de grande qualité, réalisées par Kanar (Bernard Querton). Ce travail graphique soutient le fond de notre propos et participe activement à la valorisation de notre travail de sensibilisation à l'égard tant du grand public que du politique.

Divers rendez-vous et échanges mails ont permis ces bonnes collaborations (réunions des 5 février, 13 octobre, 14 septembre, 27 octobre 2015).

7. Conclusions et perspectives

L'année 2015 a constitué une année en demi-teinte pour la CODE : des projets et des réalisations, du travail en réseau etc. mais aussi diverses difficultés qui ont impacté nos activités.

Nos activités d'éducation permanente ont été le fil rouge de nos activités de l'année.

Notre expertise s'est élargie à de nouveaux domaines (majorité sexuelle, enfants à hauts potentiels, statut des beaux-parents...). Nous avons également poursuivi notre travail en ce qui concerne les questions de pauvreté, de migration, d'enseignement, de participation, d'aide et de protection de la jeunesse, et de justice.

Notre étude 2015 a porté sur une thématique qui interpelle le secteur depuis de longues années : l'impact de la crise sur les enfants et sur leurs droits en Belgique. Son objectif était de sensibiliser le grand public adulte et de rappeler aux politiques à quel point les effets de la crise socioéconomique sur les enfants sont conséquents, durables, plus importants que sur n'importe quelle autre catégorie de population, et aussi qu'ils sont autant indirects (via les parents et les grands-parents) que directs (parce qu'ils touchent l'enseignement, la santé, les loisirs, etc.).

Cette étude a été une occasion de plus pour nous de rappeler que la lutte contre la pauvreté est un combat qui doit être mené par les politiques à tous les niveaux de pouvoir, à travers des choix courageux et durables, puis par chacun de nous à la fois individuellement et collectivement.

Notre réseau est resté solide, dynamique, et reconnu comme tel. L'année 2015 fut riche en contacts variés et nous a permis de renforcer notre réseau grâce à d'étroites collaborations. Nous avons poursuivi nos participations à plusieurs groupes de travail et nos collaborations avec divers organes institutionnels et non institutionnels.

Au niveau de la composition des membres, nous avons pu compter sur la présence de 14 membres en 2015. Famisol, jusqu'alors association observatrice, est en effet devenu membre à part entière en juin 2015.

En 2015, nous avons également veillé à poursuivre notre réflexion sur nos objectifs, notre communication (vulgarisation, utilisation des médias sociaux et échanges avec la presse) et sur la planification de notre travail.

D'une manière générale, il nous semble que le travail de la CODE trouve plus que jamais à ce jour tout son sens et répond à des nécessités évidentes. En effet, nous sommes face à des

défis importants en matière de droits de l'enfant, en particulier en ce qui concerne l'accès aux droits d'enfants plus vulnérables (enfants en situation de pauvreté, enfants étrangers, enfants en conflit avec la loi, enfants porteurs de handicaps et hospitalisés,...).

2015 a aussi été une année plus difficile à divers niveaux.

Des soucis de personnel avec le troisième collaborateur ont fait que, concrètement, pendant les huit premiers mois de l'année, l'équipe a fonctionné uniquement avec la coordinatrice et une permanente pour l'équivalent d'1,2 temps plein.

Par ailleurs, diverses inquiétudes ont surgi quant à nos subsides, en particulier celui émanant de la Ministre de l'Enfance. Cela a suscité de nombreuses démarches particulièrement chronophages. Bien que, finalement, notre situation financière soit restée stable en 2015, elle reste un point d'attention important, puisque, comme explicité dans ce rapport, malgré ses nombreuses missions, la CODE travaille avec des moyens limités.

Autre point qui a fait de 2015 une année « différente » : le Festival ZERO>18. Pour la cinquième fois, nous avons collaboré à l'organisation de ce grand évènement populaire à destination des enfants et des familles organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de l'anniversaire de la Convention. Mais le Festival ne s'est qu'en partie tenu (à Charleroi et Mons), suite aux attentats de Paris (annulation des festivités à Bruxelles, prévues le 23 novembre dans le bâtiment Flagey et aux alentours).

Au niveau des membres, le décès de Philippe Béague le 25 mars 2015, psychologue et psychanalyste fondateur de l'association Françoise Dolto et son représentant au sein de la CODE jusqu'en juin 2014, aura marqué les membres et le secteur.

En guise de conclusion, voici nos projets d'activités pour l'année à venir :

Concernant l'exercice de rapportage :

- Suivi et promotion de notre dernier Rapport alternatif (2010) et des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ;
- Planification du projet Rapport alternatif (2017), en étroite collaboration avec notre homologue flamand, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen.

Concernant notre travail d'information, de sensibilisation et de plaidoyer :

- Poursuite des objectifs définis par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Évaluation du contrat-programme de l'Education permanente pour la période 2012-2016 ;
- Suivi des recherches et analyses de la CODE ;
- Réalisation d'une étude sur le placement d'enfants à l'hôpital ;

- Information et sensibilisation aux principes de la Convention, notamment via les actualités et l'agenda « Droits de l'enfant » de notre site Internet, ainsi que par l'entremise de nos diverses analyses ;
- Participation au comité organisateur du Festival ZERO>18, fête des droits de l'enfant, qui se déroulera en novembre 2016 ;
- Mise à jour régulière de notre site Internet ainsi que de notre page Facebook.

Concernant notre réseau interne et externe :

- Travail en réseau avec nos membres et toutes les associations ou institutions concernées par les droits de l'enfant en Belgique ;
- Participation active aux travaux des groupes de travail que nous alimentons et qui nourrissent nos réflexions et productions ;
- Création d'une lettre d'informations à destination du réseau de la CODE.

Concernant notre travail en interne :

- Formation du personnel ;
- Encadrement et formation de deux stagiaires ;
- Poursuite de l'exercice de planification des activités de la CODE ;
- Consolidation et recherche de subsides indispensables à son fonctionnement.

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent rapport d'activités et sommes à votre disposition pour toute information utile.

Le 7 juin 2016

Pour la CODE,

**Frédérique Van Houcke
Valérie Provost
Fanny Heinrich
Julianne Laffineur**